



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs  
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines  
critiques et autres mesures et initiatives

### Déclaration présentée par le Forum pour les ONG féminines du Kirghizistan, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



## Déclaration

Les droits des femmes et leur autonomisation doivent faire partie du programme pour le développement.

Au Kirghizistan, les questions touchant les femmes bénéficient de peu d'attention politique et financière. Malgré les engagements pris, ni l'État ni les donateurs n'ont défini les besoins des celles-ci comme des objectifs prioritaires et de développement.

En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement 3, 4 et 5, on observe l'absence de financement en matière des droits et des besoins des femmes ainsi que de financement de plans d'actions de la part de l'État et de donateurs pour atteindre l'égalité des sexes. On constate également un manque de ressources financières destinées aux programmes et projets mis en place par les organisations de femmes. L'engagement et les obligations de l'État ne se sont pas traduits sous la forme de financement. Par exemple, dans le secteur de la santé, l'État n'a pas financé le programme de 47 millions de dollars adopté en 2008 aux fins de l'amélioration des soins prénataux pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile.

L'autonomisation des femmes ne s'est pas généralisée. L'émancipation politique est limitée uniquement à la représentation au parlement national. Les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux besoins des femmes n'ont pas été pleinement atteints au Kirghizistan. Alors que le nombre de femmes au parlement national a augmenté, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que, dans les organes élus au niveau local et les postes de haut niveau, leur représentation est loin de constituer une masse critique leur permettant de faire entendre leur voix pour assurer un impact efficace et visible sur le développement. L'autonomisation politique et économique a été limitée à quelques projets et ne fait pas partie du programme politique et financier de l'État ou des donateurs. La représentation réduite des femmes rurales dans les organes de décision entrave l'intégration des questions relatives aux femmes dans les programmes politiques. Cela a eu de fortes répercussions négatives qui se sont manifestées par la disparition de la majorité des écoles maternelles dans les villages. De plus, les femmes n'ont pas accès à un travail décent.

En ce qui concerne l'éducation des filles, on observe une baisse spectaculaire de la fréquentation scolaire depuis 1991. En 2009, 66 000 enfants n'étaient pas inscrits à l'école; il n'existe aucune donnée ventilée par sexe.

Pour ce qui est de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, les organisations féminines n'ont pu jouir du partenariat mondial, négligeant ainsi les femmes dans le processus de prise de décisions concernant le développement du pays; aucune mesure de renforcement des capacités n'a été prise pour les femmes et les organisations féminines en tant que partenaires à part entière dans le développement.

En ce qui concerne la violence contre les femmes et les filles, les lois en vigueur et ordres de l'État destinés à protéger les femmes contre la violence n'ont pas été appliqués. Aucun centre de crise national n'a été mis en place au Kirghizistan. L'État n'a pas créé un environnement où les femmes peuvent se sentir

en sécurité et convaincues que leurs revendications déclencheront la mise en œuvre de mesures appropriées.

Il n'existe aucun programme ou mécanisme durable disposant d'un financement adéquat et destiné à éliminer le mariage par enlèvement. Les victimes de cette pratique n'ont pas accès aux consultations juridiques gratuites ni aux services de réhabilitation psychologiques. Les lois sont rarement appliquées de manière efficace contre les auteurs.

Les normes réglementant les peines pour harcèlement sexuel n'ont pas été intégrées dans la législation kirghize.

La polygamie est un acte punissable par la loi, mais du fait qu'elle se soit généralisée, aucune sanction pénale n'est imposée.

L'accès à la justice pour les femmes est un défi croissant. Les obstacles résultant de la bureaucratie, la corruption, les stéréotypes et la réticence des organes chargés de l'application des lois de traiter de questions relatives aux droits de la femme limitent l'accès de celles-ci à la justice.

Les femmes handicapées ont un accès restreint à la justice. Les installations ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

Les femmes et les filles pauvres des zones rurales sont exclues des programmes habituels, des ordres du jour et des budgets de la majorité des parties prenantes du développement.

Il existe une culture patriarcale. La majorité des fonctionnaires de l'État et des agents de la force publique présentent des modèles de comportement patriarcaux lorsqu'ils traitent les questions relatives aux droits de la femme. La violence contre les femmes dans les villages du Kirghizistan est aggravée par le fondamentalisme religieux grandissant.

Nous appelons à des engagements plus énergiques et dotés de financement adéquat, ainsi qu'à un cadre de suivi solide et des indicateurs clairs pour assurer la mise en œuvre des droits de la femme et pour l'encourager dans son rôle d'agent de changement au Kirghizistan. Elle devrait être impliquée en tant que partenaire de développement, de même que les organisations soutenant sa cause.

Nous appelons à la mise en place de mesures temporaires spéciales afin d'autonomiser les femmes à tous les niveaux du gouvernement, où nous réclamons que 30 % de femmes soient intégrées.

La mise en œuvre d'un programme spécial national visant à soutenir l'esprit d'entreprise chez les femmes, en particulier dans les zones rurales, est nécessaire. Ces dernières doivent être reconnues et soutenues par l'État et les institutions financières. La garantie qu'elles bénéficient d'un emploi décent devrait constituer l'une des priorités de développement. Leur participation aux décisions économiques et financières doit être assurée.

Les partenaires de développement devraient davantage reconnaître et soutenir les organisations de femmes, et les doter de moyens accrus.

L'autonomisation des femmes ainsi que leurs droits devraient faire partie des objectifs de développement pour l'après-2015.